
230ème séance plénière

PC Journal No 230, point 4 de l'ordre du jour

DECISION No 294

Le Conseil permanent,

Rappelant les décisions concernant la nomination d'un Secrétaire général et son mandat que le Conseil ministériel a prises en 1992 à sa troisième réunion tenue à Stockholm,

Rappelant en outre que le mandat de l'actuel Secrétaire général expire le 14 juin 1999 et que l'Ambassadeur Giancarlo Aragona n'en souhaite pas la prorogation,

Exprimant sa gratitude au Secrétaire général sortant pour l'incalculable contribution qu'il a apportée au renforcement de l'OSCE et au développement de ses activités et pour le dévouement et l'intégrité dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions,

- Recommande au Conseil ministériel de nommer l'Ambassadeur Ján Kubiš Secrétaire général de l'OSCE pour une période de trois ans à compter du 15 juin 1999.